

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Cabinet PALLADIUM RESSOURCES® , dans le domaine des Ressources Humaines propose un service personnalisé de recherche et de sélection. PALLADIUM RESSOURCES® s'engage au mieux de ses connaissances et de ses possibilités à exécuter confidentiellement toute recherche et sélection de personnel de façon discrète et optimale.

1- PRESTATIONS

1.1 Définition de la recherche.

PALLADIUM RESSOURCES® définit en collaboration avec son client une description précise du poste à pourvoir en dressant un cahier de charges. PALLADIUM RESSOURCES® établit également avec l'aide de son client une brève présentation de la société cliente ainsi qu'une description de l'environnement de travail du candidat. PALLADIUM RESSOURCES® ébauche ensuite avec le client le profil idéal en vue de sélectionner la ou les personnes pouvant correspondre au mieux au poste à pourvoir en tenant compte de l'image de la société cliente et des ses exigences particulières.

1.2 Recherche et sélection de cadres.

PALLADIUM RESSOURCES® effectue toute démarche pour susciter l'intérêt de candidats potentiels, notamment par contact téléphonique direct, par courrier ou voie de presse ainsi que par tout autre support électronique. PALLADIUM RESSOURCES® procède ensuite à la sélection des candidats intéressés conformément au profil établi. Lors d'entretiens individuels PALLADIUM RESSOURCES® procède à l'examen des dossiers de candidatures, pour finalement ne retenir que les candidats dont le potentiel est susceptible d'intéresser le client.

1.3 Dossiers

Sauf urgence liée aux besoins du client, PALLADIUM RESSOURCES® rédige ensuite, pour chaque candidat retenu, un dossier de candidature dans lequel figurent le curriculum vitae, une appréciation concernant le candidat ainsi, que dans la mesure du possible, les certificats de travail, les diplômes et/ou les lettres de références.

1.4 Prise de référence

Les démarches effectuées par PALLADIUM RESSOURCES® sont confidentielles. Toutes prises de références directes ou vérifications de références sont effectuées à la demande expresse du client et avec l'accord préalable du candidat.

1.5 Responsabilité

PALLADIUM RESSOURCES met tout en œuvre pour recueillir les renseignements nécessaires à la constitution des dossiers, dans le stricte respect de la réglementation en vigueur sans que le Client puisse exiger le collationnement d'informations qui contreviendrait

à un texte régissant ce domaine d'activité. La responsabilité de PALLADIUM RESSOURCES ne saurait être recherchée dans le cas où le collaborateur aurait fourni ou communiqué de faux ou d'inexactes renseignements.

2 – HONORAIRES

2.1 Temps complet.

Les honoraires de recherche et de sélection font l'objet d'un devis accepté par les deux parties figurant sur l'ordre de mission.

2.2 Temps partiel

Pour les engagements à mi-temps ou à temps partiel, l'assiette de calcul des honoraires est celui du salaire à plein temps. Les honoraires sont ensuite calculés au pro rata du temps de travail.

2.3 Revenu fluctuant

Dans le cas où le revenu annuel complet ne peut être déterminé au début de la recherche, une estimation du revenu annuel complet est établie d'un commun accord, avant toute démarche de la part de PALLADIUM RESSOURCES®. Elle constitue la base de calcul des honoraires de placement.

2.4 Paiement des honoraires

Le paiement des honoraires se fera à réception de facture.

3 - FACTURATION

3.1 Facturation des honoraires.

Les honoraires seront facturés 30 % au démarrage de la recherche, 30 % lors de la présentation des candidats et 40 % à la signature du contrat de travail du candidat.

3.2 Pénalités de retard de paiement.

En cas de retard de paiement, un taux d'intérêt égal au TBB+4 points de pénalité est exigible le jour suivant la date de règlement indiquée sur la facture.

3.3 Renonciation de la procédure de recrutement.

Dans le cas où le client annulerait le recrutement après signature de la lettre de mission, PALLADIUM RESSOURCES® facturera dans ce cas uniquement le montant des frais administratifs qui s'élèvent à 30 % de la somme totale de la prestation. Le montant est exigible également à réception de facture.

3.2 Résiliation en cours de période d'essai.

Pour garantir la qualité de nos services, PALLADIUM RESSOURCES® s'engage à remplacer sans frais supplémentaire le candidat si celui-ci vient mettre fin à sa période d'essai ou si le client souhaite mettre fin à la période d'essai.

4- PROTECTION

Les dossiers de candidature présentés par PALLADIUM RESSOURCES® restent sa propriété exclusive à l'exception du dossier du candidat engagé. Ces dossiers sont strictement CONFIDENTIELS et ne peuvent être transmis à un tiers ou utilisés directement.

5 – OBLIGATION DU CLIENT

5.1 Contact direct.

Le client ne peut recontacter directement ou indirectement un candidat présenté par PALLADIUM RESSOURCES® les 12 mois qui suivent l'envoi de son dossier. Si un engagement de travail est conclu durant cette période, la totalité des honoraires de placement est exigible par PALLADIUM RESSOURCES®.

5.2 Prise de référence.

Le client s'engage à ne prendre aucune référence au sujet d'un candidat auprès de ses employeurs actuels et passés sans l'accord préalable de PALLADIUM RESSOURCES® et du candidat.

6 – LITIGES

Ce contrat est soumis à la loi française et à la seule compétence du Tribunal de Commerce de Grasse.



7 – ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès la signature de l'ordre de mission, confié par écrit et, dans tout autre cas, à la réception d'un dossier de candidature envoyé par PALLADIUM RESSOURCES®. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales qui ne pourront être opposées à PALLADIUM RESSOURCES®.